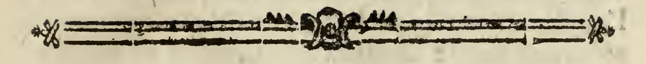
DIRE

De M. VILLEBANOIS,

Curé de Saint-Jean-le-Vieil, de la ville de Bourges, Député du Clergé du Berry à l'Assemblée-Nationale, sur la motion faite le 13 Février 1790, par M. l'Evêque de Nancy.

LE 13 Février, lorſque M. l'Evêque de Nancy propoſa à l'Aſſemblée de déclarer ſur-le-champ, *que la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine eſt la Religion Nationale & de l'Etat:* je me préſentai à la tribune; je demandai la parole avec les plus vives inſtances, ſans pouvoir l'obtenir; j'ai cru, pour ne pas différer plus long-tems, de m'acquitter autant qu'il eſt en moi d'une obligation que m'impoſent & ma conſcience & le vœu de mes Commettans fortement prononcé & conſigné dans les cahiers dont je ſuis porteur, de voir rendre publiques les réflexions que je me propoſois de ſoumettre alors à l'Aſſemblée.



DIRE

De M. VILLEBANOIS, Curé de Saint-Jean-le-Vieil, de la ville de Bourges, Député du Clergé du Berry à l'Aſſemblée Nationale, ſur la motion faite le 13 Février 1790, par M. l'Evêque de Nancy.

MESSIEURS,

La religion eſt le lien eſſentiel de toute ſociété politique; ſans elle, il ne peut être de Conſtitution vraiment ſolide & raiſonnable; en commandant aux conſciences, elle embraſſe des détails & des rapports, que la puiſſance de la Loi ne peut atteindre ; en impoſant des devoirs au Monarque comme au dernier des ſujets, elle aſſure l'obéiſſance, en même-tems qu'elle prévient l'abus du pouvoir.

Envain vous établirez des Loix, envain vous les ferez ſanctionner par le Roi, en-

vain vous établirez des Juges pour en faire l'application; si ces Loix ne sont encore sanctionnées par le Législateur suprême de toutes les nations, si la religion ne préside aux jugemens que rendront vos Magistrats, vos Loix ne seront point observées, & vos Juges ne seront que des Juges d'iniquité.

Envain vous aurez des Armées nombreuses, pour la defense de vos frontières, envain vous aurez des Troupes Nationales, pour la sûreté de l'intérieur du Royaume; si Dieu ne protège vos armes, si Dieu ne veille à la Garde de vos Cités & de vos Campagnes, vous n'aurez jamais la paix & la tranquillité dans vos foyers, vos campagnes seront dévastées, & vous deviendrez la proie & le jouet de vos ennemis extérieurs. Ce sont là des vérités, que personne, sans doute, de ceux qui croient encore en Dieu & à l'influence de sa providence sur tous les événemens, ne contestera.

Il est donc important, pour les Nations comme pour les Individus, de reconnaître & professer une religion, & plus encore de la respecter; mais, Messieurs, la vérité est une; il ne peut donc y avoir qu'une seule religion vraie. Un Individu qui professeroit indistinctement toutes les religions, n'en n'auroit aucune; & on peut dire également qu'une nation qui les reconnoîtroit toutes indistinctement n'en reconnoîtroit aucune.

De toutes les religions, la religion chrétienne est la seule qui porte les caractères

d'une religion vraiment divine; vous les trouvez ces grands & frappans caractères dans la sainteté de son auteur, dans la sagesse de ses préceptes, dans la pureté de sa morale, dans l'idée qu'elle nous donne de la grandeur de l'Etre-suprême, de la dignité de l'homme, de son origine & de sa fin, de l'étendue de ses devoirs résultans de ses rapports avec Dieu & avec ses semblables.

Enfin cette religion auguste ne se trouve dans toute son intégrité que dans l'Eglise catholique, apostolique & romaine, à laquelle la France s'est fait un devoir dans tous les tems, d'être inviolablement attachée. C'est là, cette *Cité bâtie sur la montagne* visible à toutes les nations; c'est là, où se trouve cette succession de légitimes Pasteurs jamais interrompue, cette unité de régime & d'enseignement, qu'envain vous chercheriez dans toute autre société rellgieuse; c'est là, en un mot, où se trouve dans toute sa pureté le dépôt précieux de la foi que nos pères nous ont transmis au prix de leur sang, & que nous conserverons, sans doute, au prix du nôtre, s'il le faut.

Cependant, Messieurs, vous le savez, la foi de nos pères s'altère, le respect pour la religion s'affaiblit de plus en plus. Eh! qui sait jusqu'où peut aller ce dépérissement de la foi, si vous ne prenez dans votre sagesse des mesures pour arrêter les progrès de l'irréligion? l'oubli des principes, la dépravation des mœurs, les libelles, les brochures aussi

immorales qu'irréligieuſes qui ſe répandent par-tout, & qu'on ne craint pas d'étaler juſque ſous vos yeux, & aux portes de cette Aſſemblée, les maximes perverſes d'une philoſophie inſenſée, qui, dans le délire de ſon orgueil ne reſpecte rien, & dans les accès de ſa fureur, attaque tout, renverſe tout dans l'ordre de la religion & de la morale, comme dans l'ordre de la politique, ſemblent menacer également d'une ruine totale l'autel & ſes Miniſtres.

Hâtez-vous donc, Meſſieurs, pendant qu'il eſt encore tems, hâtez-vous de la protéger cette religion ſainte, contre les coups qu'on lui porte de toutes parts, hâtezvous de calmer nos craintes, de diſſiper nos inquiétudes. Nous vous le demandons, & en notre nom & au nom de nos Commettans; nous vous le demandons, au nom de la Nation dont vous êtes les repréſentans; nous vous le demandons ſur-tout au nom des malheureux de toutes les claſſes, qui, ſouvent, dans leur malheur, n'ont de reſſources que dans les conſolations que leur offre la religion; c'eſt-elle, qui leur apprend à ſouffrir ſans ſe plaindre, & à mourir ſans s'effrayer. Ce n'eſt pas dans les froides maximes d'une philoſophie orgueilleuſe, qui d'ailleurs n'eſt jamais conſolante que pour ceux qui n'ont pas beſoin de conſolation, qu'ils trouveront cette force, ce courage, qui leur eſt ſouvent ſi néceſſaires pour s'arracher aux horreurs du déſeſpoir, pour ſe préſerver de ces excès

affreux dont les exemples ſcandaleux ſe ſont multipliés à la honte & pour le malheur de l'humanité en proportion des progrés de cette prétendue philoſophie.

En attendant que vous puiſſiez vous occuper des Loix de détail que vous croirez dans votre ſageſſe devoir faire rélativement à ce grand objet, conſacrez dès aujourd'hui dans un Arrêté ſolemnel le reſpect dont vous êtes pénétrés pour la religion de vos pères. Votre ſilence ſeul dans cette circonſtance, dans cette diſpoſition de malveillance contre la religion, qui ſe manifeſte de toutes parts, votre ſilence ſeul, dis-je, ſur un objet auſſi important, affligeroit ſenſiblement toutes les ames honnêtes, ajouteroit aux inquiétudes & aux alarmes, dont elle ne ſont deja plus les maitreſſes, & accroiteroit l'audace des ennemis de la religion, qui, n'en doutez par, ſeront toujours également les ennemis de la Patrie.

Déclarez donc dès aujourd'hui que la religion ſeule de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, eſt la religion de l'Etat, & que le ſeul culte public & ſolemnel qui eſt & ſera à jamais admis & reconnu en France, eſt le culte de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, & que le préſent Décret ſera mis à la tête des Décrets conſtitutionels comme étant la baſe la plus ſolide de la conſtitution.

Ce ſera, Meſſieurs, celui de tous vos Décrets, qui portera le plus de conſo-

lation dans le cœur du Roi & de ſon auguſte Epouſe qui partage ſes ſentimens comme ſes malheurs, de ce Roi très-chrétien, dont la piété & l'attachement à la Religion vous ſont connus, de ce Roi ſi juſtement, ſi profondément affligé depuis long-temps, & par ſes malheurs perſonnels, & plus encore par ceux de la Nation, que ſon amour pour ſon Peuple lui rend toujours plus ſenſibles que les ſiens propres.

De l'Imprimerie de GRANGÉ, rue de la Parcheminerie.